

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL
DU SIA VIDOURLE ET BÉNOVIE
DU 9 DECEMBRE 2014**

L'an deux mille quatorze, le 9 décembre, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à 18h30, en session ordinaire, au siège social du syndicat, sous la Présidence de Monsieur CARRIERE.

Date de convocation : 02 décembre 2014

Date d'affichage de la convocation : 02 décembre 2014

Nombre de délégués titulaires : 13

Nombre de délégués suppléants : 4

Présents : 11

Compétence Obligatoire : 11

Compétence Optionnelle : 6

• **MEMBRES PRESENTS A VOIX DELIBERATIVE**

Sommières : Régis CARRIERE, Michel FRANGEOT, Camille SEGUIER, Christian PIERRE.
Villevieille : Bernard COURGEON, William PAU
Boisseron : Jean REVERSAT, Alain ROUS, Francis PRATX
Saussines : Monique MASDURAUD, Henry SARRAZIN

• **MEMBRES EXCUSES REPRESENTES**

Sommieres : Guy MAROTTE (suppléé par M. PIERRE).
Villevieille : *néant*
Boisseron : Loïc FATACCIOLI (suppléé par M. PRATX).
Saussines : *néant*

• **MEMBRES EXCUSES NON REPRESENTES**

Sommières : *néant*
Villevieille : Jérémy MACALUSO, Philippe GORRETA (suppléant).
Boisseron : *néant*
Saussines : Jean-Michel MEUNIER, Nicolas BAUDESSEAU (suppléant).

• **SECRETAIRE DE SEANCE**

Christian PIERRE

• **INTERVENANTS**

Pierrick ROLLANDT, Sophie SCARPITTA.

Compétence obligatoire (future station d'épuration - les 4 communes)		
2014- 12.01	Nombre de votants : 11	ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE DE CONSEIL A FRANCIS BROUSSAT, RECEVEUR SYNDICAL
	Pour : 11	Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'accorder, une indemnité de conseil au taux de 100% à M. Francis BROUSSAT, pour la période du 1er janvier au 29 août 2014, période pendant laquelle il a occupé le poste de Receveur Syndical
2014- 12.02	Nombre de votants : 11	ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE DE CONSEIL A CORINNE FABRE-GEOFFROY, RECEVEUR SYNDICAL
	Pour : 11	Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'accorder, à partir du 1er septembre 2014 et pour la durée du mandat, une indemnité de conseil au taux de 100% à Mme Corinne FABRE-GEOFFROY.
2014- 12.03	Nombre de votants : 11	ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LA CREATION DE TROIS POSTES DE REFOULEMENT DES EAUX USEES
	Pour : 11	Le marché de travaux concerne la création de 3 postes de refoulement des eaux usées, destinés à alimenter la future station d'épuration. Ces trois postes seront implantés à Boisseron, Saussines et Sommières (Sommières Ouest). Six entreprises ou groupements d'entreprises ont remis une offre. Le Président présente l'analyse des offres du maître d'oeuvre. Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide : - de retenir les 6 candidatures ; - de retenir le classement proposé par le maître d'oeuvre ; - d'attribuer le marché à la société SAUR pour un montant de 344 125 € HT, soit 412 950 € TTC; - d'autoriser M. le Président à signer toutes les pièces afférentes au marché.
2014- 12.04	Nombre de votants : 11	CONVENTION AVEC ERDF POUR UNE SERVITUDE SUR LES PARCELLES AL26 ET AL91
	Pour : 11	Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide : • D'établir la convention de servitude avec ERDF, pour le passage des câbles électriques souterrains, sur les parcelles no 26 et 91 de la section AL, propriétés du syndicat. • D'autoriser M. Le Président à signer tout acte afférent à cette convention de servitude.

Le Procès Verbal est consultable dans les locaux du SIAVB

Le Président

Régis CARRIERE


